

**TERMES DE REFERENCE DU COMITÉ D’ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS) DU CLUSTER CCCM TCHAD**

**OBJECTIF DU COMITE D’ORIENTATION STRATEGIQUE**

Le principal objectif du Comité d’Orientation Stratégique (COS) est de créer un forum consultatif, consensuel et neutre pour définir et valider les orientations stratégiques du secteur et s'assurer que la vision du secteur est adaptée aux besoins des populations touchées.

**PRINCIPES DIRECTEURS**

L'impartialité, la neutralité, l'engagement, la confidentialité et l'indépendance sont les axes clés qui guideront les membres du COS. Les orientations et décisions une fois validées par le COS ne font plus l'objet de commentaires et doivent être diffusées à tous les membres du secteur et exécutées selon les recommandations.

**RESPONSABILITES DU COMITE D’ORIENTATION STRATEGIQUE**

Le groupe consultatif stratégique remplira les fonctions suivantes :

* ***Planification et développement de stratégie***
	+ Participer à l’analyse des besoins humanitaires et l'élaboration du plan d'intervention humanitaire (HRP) du secteur, revue à mi-parcours du HRP et élaboration du plan de réponse humanitaire, y compris un plan de travail annuel budgétisé.
	+ Participer à l'élaboration du plan d'action stratégique du cluster en construisant de plus amples détails sur le HRP pour allouer les domaines de responsabilité et évaluer les approches d'orientation stratégique.
	+ Recommander la (les) modification (s) du plan de travail si nécessaire au cours de l'année.
	+ Conseiller sur les priorités du cluster et planifier les programmes de mise en œuvre
	+ Promouvoir et apporter une contribution aux initiatives intersectorielles.
* ***Appuyer la mise en œuvre des activités du cluster***
	+ Recommander la création et la fermeture de groupes de travail techniques (abris et articles ménagers essentiels) selon les priorités identifiées et les possibilités de mise en œuvre.
	+ Établir des « groupes de travail techniques » (TWIG) selon les besoins et s’assurer que ces groupes s’alignent sur les termes de référence convenus par le COS ; assurer une représentation adéquate au sein de ces groupes ; assurer la finalisation rapide des tâches allouées au groupe ; assurer la transparence des rapports ; et fermer ces groupes ;
	+ Conseiller et soutenir le coordinateur du cluster et leur équipe de support sur les questions techniques.
	+ Conseiller sur le cadre opérationnel et sur la priorisation des programmes pour garantir l’efficacité du travail de l’équipe du Cluster et des membres du cluster.
* ***Plaidoyer***
	+ Participer activement à l'élaboration de stratégies clés de plaidoyer.
	+ Aider le cluster à mobiliser des ressources, notamment grâce aux contributions des partenaires du cluster.
* ***Suivi et rapports***
	+ Appuyer le coordinateur du cluster et son équipe d'appui pour suivre la mise en œuvre du plan d'action stratégique sectorielle.
	+ Recevoir et partager des informations sur les projets mis en œuvre par les partenaires.
	+ Recevoir et examiner les rapports des missions des partenaires et des missions sectorielles.
* ***Planification d'urgence / préparation***
	+ Promouvoir et soutenir la préparation du cluster, y compris les capacités techniques en ressources humaines et l’ensemble de la planification d'urgence du cluster aux différentes crises (inondations, sècheresses, nouveau mouvement des déplacés, COVID 19…).

# **COMPOSITION ET ADHESION AU COMITE D’ORIENTATION STRATEGIQUE**

Le COS sera composé d'un maximum de 8 personnes, représentant des entités membres reconnues du Cluster.

Le COS est constitué des organisations suivantes :

* Un représentant du gouvernement tchadien – CNARR, Co-responsable du Cluster
* Le Coordinateur du Cluster CCCM ou toute autre personne nommée par lui
* Un représentant du HCR en tant qu’agence leader du Cluster
* Un représentant d’une agence des Nations-Unies, point focal pour le groupe technique suivi des mouvements de la population du Cluster CCCM, - OIM
* Un représentant des ONG internationales en même temps co-facilitateur du Cluster- ACTED
* Un représentant d’une ONG nationale active du Cluster– HELP TCHAD
* Un représentant du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et agence de gestion de sites- CRT

Peuvent participer à des réunions du COS :

En tant que membres observateurs : CICR / MSF / Coordinateur Cluster Protection / UNOCHA / Un représentant des bailleurs de fond.

Toute organisation invitée ou dont l’invitation est soumise aux membres du COS.

**ZONE DE COUVERTURE**

Le Comité d’Orientation Stratégique est une entité nationale et sa responsabilité couvre les régions concernées par la crise humanitaire au Tchad.

**SELECTION DES MEMBRES ET REVISION DES TERMES DE REFERENCE DU COS**

Le mandat des membres COS se fait pour une période d’une année renouvelable.

La sélection des membres du COS se fait sur la base du volontariat et selon un consensus établi en une réunion plénière des partenaires Cluster.

Chaque organisation nommera un membre du COS et une personne suppléante. Dans le cas où un consensus n’a pu être trouvé, le Coordinateur du Cluster organisera un processus de sélection et proposera des critères tels que : expertise technique, engagement vis à vis du Cluster (participation aux réunions, échange d’information, appui donné à la coordination).

Les sièges du Coordonnateur du cluster et du représentant du gouvernement sont des sièges permanents, pour lesquels aucune élection n'aura lieu.

Le COS peut à tout moment inviter la participation ad hoc de toute entité ou individu, selon ce qui est jugé pertinent, sur des questions ou thèmes spécifiques. Le coordinateur du cluster fait office de secrétariat. Il est de sa responsabilité de veiller à ce que les résultats des réunions du COS soient portés à l'attention des autorités compétentes et suivis avec eux, promulgués lors des réunions de coordination plénières, reflétés dans les rapports sectoriels et publié sur le site Web du cluster.

Les critères de participation au COS comprendront :

* S’engager jusqu'à 30 jours de travail par an pour assumer les responsabilités du COS (y compris la participation aux réunions et la contribution aux travaux en cours entre les réunions).
* Participer activement et régulièrement aux réunions du COS et contribuer efficacement aux activités du COS
* Démontrer son engagement envers le cluster en contribuant également aux activités du Global Shelter Cluster, par exemple en participant à des groupes de travail techniques ou à des projets sectoriels.

**SELECTION DES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF DU COS**

Le Groupe de Travail Technique Mouvement de la population est considéré comme un groupe consultatif pour le COS.

Les nominations pour représenter le Groupe Consultatif dans le COS sont basées sur les capacités et le rôle existants au sein du groupe de travail sectoriel. Les TWIG pourront envoyer leur représentant pour participer aux réunions du COS en cas de besoin.

Un examen de la constitution et du mandat sera effectué un an après l'adoption de ces TDR. Les TDR du COS seront revus à la demande du Coordinateur du Cluster ou de tout autre membre du COS. Cette demande devra être validée par les membres du Cluster en réunion de coordination.

**PROCEDURES AU SEIN DU COMITE D’ORIENTATION STRATEGIQUE**

Le COS se réunira de façon régulière une fois le trimestre mais à la demande du coordinateur du cluster ou des membres du COS pour traiter des questions urgentes ponctuelles, des réunions ad ’hoc seront organisées. Les décisions/positions sont adoptées par le COS dans la mesure du possible sur la base d'un consensus. Le COS délibérera en outre sur les moyens d'adopter une position commune si aucun consensus n'est possible. Les positions / conseils seront enregistrés dans les comptes rendus de la réunion. Les réunions doivent se tenir conformément aux « règles de Chatham House », c'est-à-dire que les commentaires sont incorporés mais ne sont pas attribuables à une organisation particulière.

Les ordres du jour, les procès-verbaux et les points d'action des réunions / téléconférences du COS seront publiés sur le site Web du cluster CCCM et diffusés par courriel.